Projets Sportifs Fédéraux ou PSF
Projets Sportifs Territoriaux ou PST

Campagne 2025 NOUVELLE-AQUITAINE

FRANCE JUDO

Judo Jujitsu Nouvelle-Aquitaine

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Cadrage institutionnel

Projets Sportifs Territoriaux ou PST

- Projets Sportifs dédiés à des publics profilés ou ciblés sur des thématiques prioritaires, dont **l'emploi et la professionnalisation**, et **les politiques publiques du sport**, dont la prévention et la lutte contre les violences.
- Financement par des fonds publics de l'ANS, ventilation aux DRAJES et SDJES, gestion et suivi en territoire par les référents DRAJES et SDJES.

Cf. notice ANS, notice FFJDA et fiches-actions-types emploi ANS, emploi 1000 dojos, emploi ESQ, lutte contre les dérives.

Pas de nouveau dispositif en 2025, apprentissage définitivement exclu.

Projets Sportifs Fédéraux ou PSF

- Projets sportifs exclusivement axés sur **le développement** – et prioritairement avec prise de licence fédérale – et répondant aux objectifs définis en commun par l'Agence Nationale du Sport et la FFJDA. Financement par des fonds publics de l'ANS, ventilation des sommes aux fédérations, modalités d'attribution, gestion et suivi assuré par la FFJDA via les ligues et la conférence des présidents.

Cf. notice ANS, notices FFJDA clubs et OTD, tutoriels et budget, fiches-actions-types judo scolaire, parajudo, 1000 dojos.

Campagne 2024 : 3 499 500 € distribués pour 1 987 projets portés par 726 structures bénéficiaires.

Enveloppe nationale 2025 en baisse de -6,78% et dispositif VOP non reconduit.

Les 2 dispositifs PSF et PST ne sont pas cumulables pour une même action.
Tous les documents supports ont été envoyés aux clubs affiliés et aux OTD le 03/04/ 2025 et sont accessibles aux présidents et aux enseignants des structures sur l'espace club via www.moncompte.ffjudo.com
La répartition des sommes affectées au judo pour les PSF en territoire NOUVELLE-AQUITAINE et pour les PST ne sont pas connues.

Campagne PSF & PST 2025

Calendrier de la campagne 2025

Niveau 1 du 01/04/2025 au 27/04/2025 : Dépôt des dossiers 2025 et des bilans 2024 sur COMPTE ASSO exclusivement

Début le 01/04/2025
Fin le 27/04/2025
Attention au fil de discussion OSIRIS avec possibilité de renvois dans COMPTE ASSO pendant la période de dépôt des dossiers.
Code COMPTE ASSO pour les PSF en NOUVELLE-AQUITAINE : 2136
Accompagnement des structures pendant la période de dépôt.

Niveau 2 du 28/04/2025 au 18/05/2025 : Instruction des dossiers et propositions territoriales

Instruction et propositions d'attributions par la commission territoriale.
Validation des attributions par la Conférence des présidents en visioconférence le 13/05/2025.

Niveau 3 du 19/05/2025 au 31/05/2025 : Finalisation de la campagne 2025 par la FFJDA

Notification des décisions et versement des subventions par l'ANS en juillet/août 2025.

En attente de la note de cadrage PST pour la NOUVELLE-AQUITAINE : période, modalités, sommes affectées et code COMPTE ASSO à vérifier sur cette note de cadrage.
Seules les notifications officielles ANS et DRAJES ou SDJES ont valeur d'engagement.

Eléments-clés

Chiffres-clés de la campagne 2024 en NOUVELLE-AQUITAINE

- *Bilan de la campagne PSF 2024 :*

65 aides pour 141 530 € vers les clubs -60%) et 11 aides pour 94 350 € (40%) vers les OTD + 27 290 € au titre des actions VOP 2024 pour 17 structures bénéficiaires.

- *Bilan de la campagne PST 2024 :*

6 aides pour 54 000 € au titre de l'emploi et de la professionnalisation, 2 aides – dont 1 en BOP 219 – pour 10 000 € au titre des politiques publiques.

Clés de la campagne PSF 2025

Affectation de la part territoriale des PSF à 60% pour les clubs et à 40% pour les OTD.

Eligibilité : clubs affiliés, comités et ligues.
Possibilité de tête de réseau.

1 seul dossier par structure avec 3 actions maximum pour les clubs et 5 actions maximum pour les OTD.

Aide minimum de 1 500 € au total des actions et 1 000 € en ZRR.

Aide plafonnée à 50% du budget prévisionnel, sauf programme fédéral prioritaire.

Subventions minimum et maximum pour les actions prioritaires judo scolaire et parajudo en cas de temporalité de validation des prises de licences.

En cas d'aide minimum attribuée, plafonnement du dossier à 2 demandes avec une répartition imposée de 2 x 500 € pour une aide à 1000 € (ou 1000 € pour 1 demande) et 2 x 750 € pour une aide à 1500 € (ou 1500 € pour 1 demande).

Actions éligibles au titre des PST

Emploi et professionnalisation

Eligibilité : clubs affiliés, OTD et GE.

- *Versement des aides pour les emplois pluri-annualisés en cours :* 2ème ou 3ème année pour les dispositifs emplois ANS, emplois 1000 dojos, emploi ESQ, CAMPUS 2023 et emplois ESS.

- *Nouveaux emplois :* Création (minimum 50% ETP) ou augmentation de la quotité à 100% en CDI pour emploi ANS, emploi 1000 dojos, emploi ESQ.

ESQ : aide de 12 700 € par an pour 1 ETP en CDI € sur 3 ans sans dégressivité. non dégressifs.

Autres emplois : aide de 12 000 € maximum pour 1 an pour 1 ETP en CDI sur 2 ou 3 ans avec dégressivité possible.

Mise en œuvre des politiques publiques du sport

Eligibilité : clubs affiliés, OTD, associations spécialisées.

Aide minimum de 1 500 € ou 1 000 € en ZRR. Même règles que pour les PSF.

- Prévention et lutte contre les violences et les dérives.

Aides à l'emploi conditionnées par des obligations de diplôme professionnel, carte professionnelle, respect de la CCNS, plan de formation pour le salarié et l'employeur, formation sur les violences pour le salarié et l'employeur.
Pour une demande PST, contacter le référent thématique territorial avant tout dépôt de dossier sur COMPTE ASSO.

Campagne PSF & PST 2025

Axe 1 : Développement de la pratique

pour les clubs et les OTD

- DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE JUDO SCOLAIRE :

Cycles d'initiation en milieu scolaire. Priorisation du projet fédéral « De l'école au dojo » avec prise de licence.

- CRÉATION OU AUGMENTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE :

Éveil, jujitsu, taiso, DA… uniquement pour de nouveaux créneaux quantifiés en licences.

- ORGANISATION D'ACTIONS DE PROMOTION :

Judo été, IDC, KODOMO… avec licence obligatoire.

- CRÉATION ET/OU ANIMATION DE NOUVEAUX DE LIEUX DE PRATIQUE :

Dojo annexe, nouveau site, animation 1000 dojos, hors construction d'équipement.

- DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉMININE :

Avec 60% de féminines minimum et hors financement de l'intervenante.

- PARA JUDO & PROMOTION DE L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : Actions d'inclusion hors existant. Priorisation du projet fédéral « Vers un club inclusif » avec prise de licence.

Judo Jujitsu Nouvelle-Aquitaine

Axe 2 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

pour les clubs et les OTD

ADAPTATION DES PRATIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
Eco-citoyenneté, vivre ensemble, hors achat de matériel.

Axe 3 : Promotion du sport – santé

pour les clubs et les OTD

DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE JUDO SANTÉ :
EHPAD, pathologies… hors existant.

Axe 4 : Accession au sport de haut niveau

Action réservée aux ligues

DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ACCESSION TERRITORIALE AU HAUT NIVEAU, DÉTECTION, PERFECTIONNEMENT, FORMATION, COMPÉTITION :
Pour les pôles Espoirs en accession territoriale.

Paramètres du dossier

- Dépôt du dossier, annexes, suivi et compte-rendu bilan exclusivement sur COMPTE ASSO.
- Cible du développement : exclusion des contenus formation (OPCO, CPF) , sportif et haut niveau (ANS performance), équipements (ANS équipements), thématiques spécifiques (PST, appels à projets ou FDT).
- Priorités fédérales judo scolaire, parajudo et 1000 dojos > financement des autres actions
- Tendances 2025 : féminines, parajudo, QPV et ZRR. Impact licences.
- Adéquation des objectifs et des moyens en corrélation avec les ressources humaines et les capacités économiques du club.
- Nécessité d'articulation avec le projet associatif.
- Affichage du process d'évaluation et des indicateurs de réussite.
- Contextualisation de l'argumentaire par rapport au contexte : lieux, personnes, activités…
- Quantification ou mesure qualitative des objectifs.
- Action du 01/01/2025 (période 2024 inéligible) au 31/12/2025 sans report possible.

Campagne PSF & PST 2025

Paramètres budget, bilan, compte-rendu

BUDGET :

Le budget prévisionnel doit être équilibré avec la subvention demandée.
Une part d'autofinancement est obligatoire.
Ne mentionner que les ressources et charges liées au projet.
Une non-dépense n'est pas subventionnable et doit être portée en contribution volontaire.
Tout dossier suppose la conformité licences, EAPS, CER, VSS… selon les cas.

BILAN :

Pas de copier/ coller entre prévisionnel et réalisé.
Ne pas arrondir les sommes (proratisation possible si justifiée).
Justifier les écarts significatifs.
« Complet » ne signifie pas.
« Remis au service instructeur » ni « validé ».
Attention aux réversions exigées par l'ANS en cas d'écart de +50€en cas d'éxécution non conforme, bilan non rempli, erreur budgétaire…

COMPTE-RENDU :

Le compte-rendu traduit le passage de l'état de projet à l'action effectivement réalisée, en conformité avec le projet subventionné.
Nécessité de préciser les dates, lieux, effectifs, résultats.
Un compte-rendu superficiel est un frein à la reconduction du projet.

Judo Jujitsu
Nouvelle-
Aquitaine

nouvelle-aquitaine-judo.ffjudo.com

CONTACTS PSF & PST :

Cellule Territoriale NOUVELLE-AQUITAINE : psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com

Cellule Nationale : psf@ffjudo.com